Parti socialiste
Delémont

5.10/26

Motion

Cras des Fourches, un projet en faveur des familles, pas d'un promoteur

Lors de la séance du Conseil de ville du 29 juin 2026, le Conseil communal nous a informés qu'il prépare le transfert du contrôle du terrain du Cras des Fourches à un promoteur immobilier. Le groupe socialiste n'est pas favorable à cette solution. Il demande que la ville ne cède ni la maîtrise du terrain ni le projet à un promoteur qui va mettre en vente de l'habitat standardisé, même si, a-t-on appris, on pourra choisir les décorations intérieures. Rappelons qu'une proposition similaire a été rejetée en 2011.

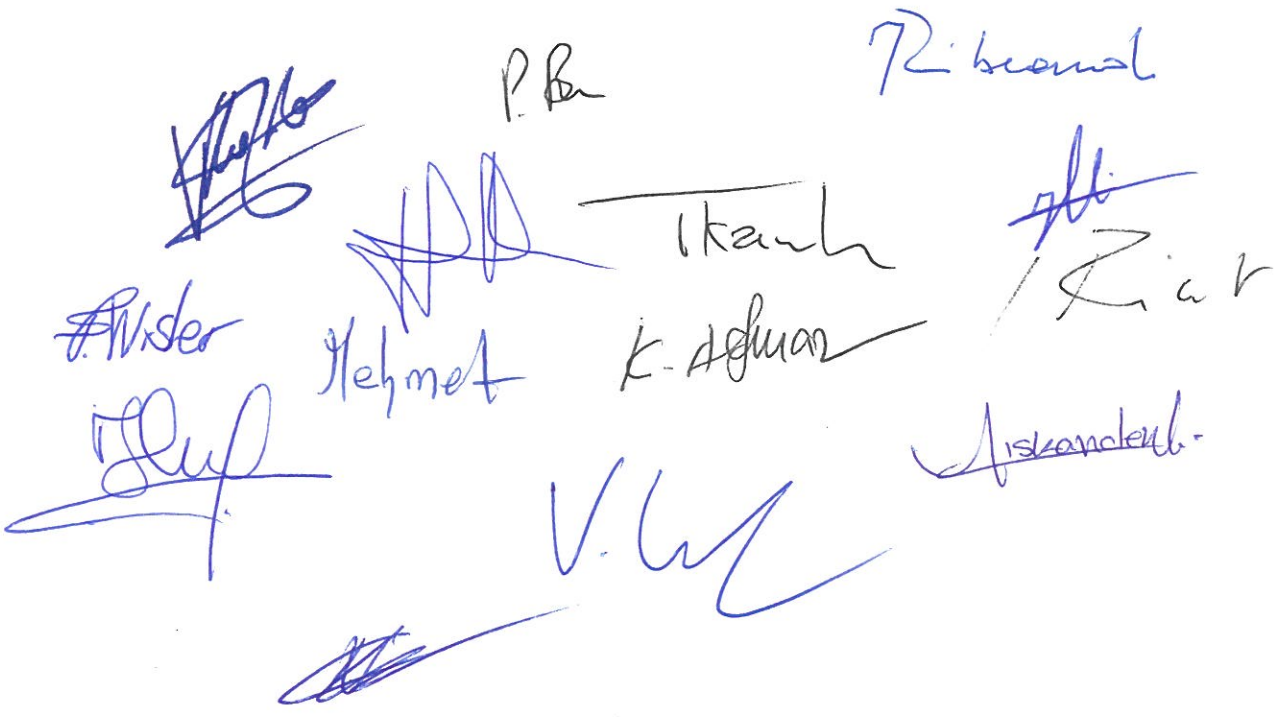
On observe que de nombreuses propriétés sont en vente à Delémont, que des dents creuses subsistent, que des immeubles ont été récemment terminés, mais qu' il y a un manque de parcelles à des prix modérés pour des maisons individuelles. Nous sommes d'accord avec l'objectif du Conseil communal de permettre à des familles de construire une maison d'habitation mais nous sommes convaincus qu'un intermédiaire est inutile. En effet, sa "rémunération" va non seulement renchérir le prix mais les familles n'auront pas d'autre choix que ce que le promoteur leur proposera. De plus, ces dernières années les promoteurs ont dominé le marché de l'habitat avec des résultats pas toujours très convaincants. Pour corriger quelque peu cette dominance, nous demandons que la commune offre à des particuliers la possibilité de construire leur maison individuelle à leurs goûts en respectant les exigences quant aux gabarits. Nous savons que le plan spécial n'est pas de la compétence du Conseil de ville mais bien du Conseil communal. Cependant c'est au Conseil de ville qu'il revient d'entériner la vente du terrain. Pour le groupe socialiste, la commune ne doit pas favoriser les promoteurs-investisseurs mais offrir, à prix abordable ou en droit de superficie, aux familles la possibilité de construire une maison. Les constructions se feront au fur et à mesure des besoins. Par le passé, lointain il est vrai, la commune a su développer des lotissements tels que la rue des Pâquerettes ou Blanche Pierre et d'autres qui pour nous font référence.

La présente motion demande au Conseil Communal de ne pas confier à un promoteur la parcelle 2607 mais de concevoir un projet qui permette à des particuliers de construire leur maison individuelle soit en vendant les parcelles aux particuliers soit en les mettant en droit de superficie.

Delémont, le 26 octobre 2026

Pour le groupe socialiste,

Marc Ribeaud



Parti socialiste
Delémont

5.11/26

Motion

A la gare une fontaine là où elle est utile

Le 31 janvier 2022 le Conseil de ville a décidé d'installer en ville des fontaines à eau là où le passage et la fréquentation des lieux le justifient. Pour rappel depuis quelques années l'eau des fontaines historiques n'est plus potable.

Bien évidemment une fontaine serait installée là où elle est le plus utile, là où le plus grand nombre de personnes passent, c'est à dire à la gare en face de l'escalier du souterrain, sur le terrain communal. UETP avait choisi le bon endroit mais par une intervention intempestive, avec mobilisation de la presse locale, un tenancier de café avait fait plier la commune qui a mis fin aux travaux entamées pour déplacer la fontaine dans un endroit inoffensif où elle est peu utile.

La Fontaine à eau, là où elle avait été prévue aurait rendu service aux personnes qui se déplacent, qui ont besoin d'eau, qui veulent se rincer les mains ou débarbouiller un enfant ou aider à faire passer une pilule. La fontaine n'est pas une concurrence aux cafés, ni aux magasins ou kiosques de la place. S'il craint la concurrence, on se demande si le cafetier en question s'en est pris à la bonne adresse. Ses concurrents sont plutôt, mis à part ses confrères, les kiosques ou magasins où on peut à toute heure du jour et de la bientôt nuit se procurer toutes les boissons que l'on veut. Il n'y a pas de raison objective de dénoncer une concurrence déloyale de la part de la commune, mais s'attaquer aux services publics est à la mode du jour.

Selon les comptes communaux 2025, le crédit 14076.95 FONTAINE A EAU ESPACE PUBLIC CV 31.01.22 110'000 est toujours ouvert avec un reliquat de 17'226.45

Par cette motion nous demandons au conseil communal de faire installer une fontaine à eau là où elle était originalement prévue par le service UETP, à la gare en face de l'escalier du souterrain qui mène aux voies.

Delémont, le 26 octobre 2026

Pour le groupe socialiste,

Vincent Barraud

Parti socialiste
Delémont

Question écrite

Ecoquartier : le label Minergie tient-ils ses promesses ?

Historiquement la commune a été dès le départ très engagée, on peut même dite qu'elle a été l'initiatrice de ce projet. Le projet EUROPAN, au début des années 2000, a fait l'objet d'un concours dont les résultats ont été présentés au public lors d'une exposition. Les objectifs étaient la réalisation d'un écoquartier, dont un projet avait été retenu parmi 18 autres par la Confédération dans le cadre du programme "Quartiers durables by SméO". SméO est un outil d'assistance au développement et d'évaluation développé par l'OFEN et l'ARE (Offices fédéraux de l'énergie et du développement territorial) et, extrait : *Conscients du rôle essentiel que le secteur de la construction a dans une politique de développement durable, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud ont co-développé l'outil SméO destiné, dans un premier temps, à qualifier la durabilité des bâtiments*. L'OFEN précise que l'outil est intégré dans le programme «SuisseEnergie pour les communes» et figurera dès 2011 en tant que nouvel instrument dans le processus Cité de l'énergie. Le site internet laisse conclure que l'outil est toujours disponible.

Il nous semble dès lors justifié que la commune, initie un bilan de l'écoquartier afin d'évaluer la réalité comparée aux promesses, cautionnées par la commune, des concepteurs et des promoteurs. Parmi les objectifs nous retenons en particulier

- les indications de la Fiche d'information du 28.04.2021, EUROPAN 9 –Résidence du Parc de la Sorne, site 2000 watts
- le confort (aération et performances en cas de canicule) d'habitats « durables »
- la consommation d'énergie est- elle conforme aux attentes, aux promesses ? Les observations collectées en Suisse et en Europe (https://doi.org/10.1038/s41467-025-58014-y) justifient *un suivi des installations nouvelles et complexes* pour lesquelles les artisans et les utilisateurs sont encore peu familiers)

Nous souhaitons l'appréciation chiffrée par la commune des résultats de ce vaste projet dans lequel elle s'est beaucoup impliquée et ou son image est en jeu.

Delémont, le 26 octobre 2026

Pour le groupe socialiste,

Marc Ribeaud

